



**PROFESSIONS
JUDICIAIRES (SNPJ)**
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

CQP formalistes un diplôme au rabais ?

BRAS DE FER AVEC LES EMPLOYEURS

Commission paritaire du 20 décembre 2007 : signature avenant n° 11 fixant la classification des salariés titulaires du CQP de comptable-taxateur et de formaliste à T3.

Commission paritaire du 9 juillet 2009 : les notaires demandent un classement en T2 au lieu de T3 pour les formalistes. **Refus catégorique de la CFDT.**

Commission paritaire du 26 septembre 2013 : pour les notaires, le fait que les deux CQP (formalistes et comptables-taxateurs) soient classés au même niveau (T3) n'est pas justifié. Ils redemandent un classement en T2 pour les Clercs aux formalités. La CFDT affirme clairement sa position : **c'est NON !** Elle n'acceptera pas de baisser la classification des formalistes. Contrairement aux propos tenus en réunion, ce métier ne consiste pas à **"appuyer seulement sur un bouton"**, il nécessite un véritable savoir-faire. Le classement en T3 est bien justifié !

Personnel du notariat

INFOS-FLASH n° 25
Le 4 octobre 2013

verdierl@cfdt-services.fr
www.snpj-cfdt.fr

PAROLES DE FORMALISTES :

« Les formalités c'est une vraie spécialité. Ce poste requiert énormément de rigueur et de solides connaissances, notamment en matière de fiscalité immobilière. Il est complémentaire avec celui de la comptabilité et il n'en est pas moins valorisant. »
Anne

« Malheureusement, dans bon nombre d'études, les formalistes sont considérés seulement comme étant des "non productifs" et donc sans intérêt. Pourtant, de très nombreuses erreurs sont détectées et corrigées au moment des formalités, le contrôle est essentiel. »
Carole

« Les formalistes ont été particulièrement pénalisés ces deux dernières années par la réduction des délais. Ceci s'est traduit par une cadence de travail beaucoup plus soutenue tout au long de l'année et plus particulièrement au moment des congés d'été. »
Bernadette

« Pour ce qui me concerne, j'ai du, pour la première fois cette année, écourter ma période de congés et on ne compte plus les heures pour ne pas déposer hors délai, sans aucun remerciement en retour. La situation devient "ingérable" et à ce rythme, il n'y aura bientôt plus aucun candidat au poste. »
Brigitte Région PACA



le syndicat qui change votre quotidien

Pour adhérer au SNPJ-CFDT

Bulletin à retourner : Tour Essor – 9^{ème} étage - 14 rue Scandicci - 93508 PANTIN

Nom Prénom
Adresse
N° de téléphone Adresse informatique personnelle